

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 13/03/2025

DELIBERATION N° 008-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix neuf mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Absent : Guillaume CIANCIO et Christophe MAUREL

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.21-21 21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que Madame Marie-France MAUREL, Adjointe aux finances, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Yves ROBIN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Marie-France MAUREL pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-France MAUREL, Adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Yves ROBIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	99 894,06 €	102 721,03 €	2 826,97 €
	INVESTISSEMENT	135 466,25 €	126 837,28 €	8 628,97 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	- €	260 117,49 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		29 990,58 €	
TOTAL EXERCICE REALISATIONS + REPORTS N-1		235 360,31 €	519 666,38 €	
RESTES A REALISER	SECTION D'INVESTISSEMENT			
	TOTAL CUMULE			
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	99 894,06 €	362 838,52 €	262 944,46 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	135 466,25 €	156 827,86 €	21 361,61 €
	TOTAL CUMULE	235 360,31 €	519 666,38 €	284 306,07 €

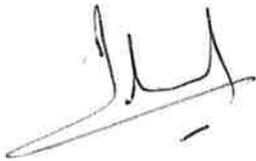
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 13 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents,**

CONSTATE pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.